

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0722**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition de trois parcelles de terrain situées chemins du Charbonnier et de la Perrière et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

**Bureau du 30 mars 2009****Décision n° B-2009-0722**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition de trois parcelles de terrain situées chemins du Charbonnier et de la Perrière et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création du boulevard urbain "est" (BUE), l'aménagement du tronçon compris entre le chemin du Charbonnier et la rue Fernand Pelloutier à Vénissieux, approuvé par délibération du Conseil n° 2006-3446 du 12 juin 2006, nécessite l'acquisition par la Communauté urbaine de trois parcelles de terrain nu d'une superficie de 3 073 mètres carrés et appartenant à Réseau ferré de France (RFF). Ces parcelles sont cadastrées sous les numéros 2850, 2852 et 2853 de la section D.

Aux termes du projet d'acte qui lui est soumis, RFF céderait le terrain en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 138 285 €, conforme à l'avis de France domaine.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 2 600 € ;

Vu ledit projet d'acte ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis relatif à l'acquisition de trois parcelles de terrain situées entre le chemin du Charbonnier et la rue Fernand Pelloutier à Vénissieux et appartenant à Réseau ferré de France RFF.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0687 individualisée le 10 janvier 2007 pour un montant de 10 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0687, à hauteur de 138 285 € pour l'acquisition et de 2 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.**